Publié le 13/03/2025

ID: 074-200081446-20250312-DP0742122500008-AR

## Décision Discription préalable une déclaration préalable

Dossier n° DP0742122500008 date de dépôt : 12/02/2025

date d'affichage du dépôt : 12/025/2025

complet le : 06/03/2025

demandeur: Monsieur ROMAND Mathieu

pour : Création d'un toit terrasse et changements

de menuiseries

adresse terrain: 109, chemin DU CHAMPEY, à

**GLIERES VAL DE BORNE (74130)** 

parcelles: 110 0C-0020



**COMMUNE de Glières-Val-de-Borne** 

GLIERES VALEBORNE

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

**Thomas COUCHOT,** Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny Glières:

Tél: 04 50 25 22 50 - Mail: t.couchot@ccfg.fr

Monsieur ROMAND Mathieu 5, route de Saxias 74130 GLIERES VAL DE BORNE

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

## Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de dépôt, soit à compter du : 06/04/2025

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Affichage sur le Terrain : l'autorisation d'effectuer les travaux doit être affichée sur un panneau visible de la voie publique, dès réception et ce pendant toute la durée du chantier (mentions indiquées dans les articles A 424-1 à 424-4 de l'arrêté du 06/06/2007).
- Transmission de l'imprimé de Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.) : l'imprimé de D.A.A.C.T. doit être adressé en Mairie, dûment complété et signé, dès la fin des travaux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne, Le 12 mars 2025.

Le Maire,

Christophe FOURNIER